NOTE D'INFORMATION

AXA AVENIR FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP

CDG CAPITAL GESTION

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Directeur Général Adjoint

101, 8d Massira 41 khada - Casablanca
121: 0522 92 31 00(LG) 6xx 4522 92 31 50

Hicham ELALAMY

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, Bd Massira AL Khadra, 3ème étage, Casablanca représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient

CDG CAPITAL GESTION

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : AXA AVENIR

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000035552

- Date et référence de l'agrément : Le 29/11/2012 sous le numéro AG/OP/080/2012
- Date de création : Le 11 Décembre 2002
- Siège social: Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan Rabat.
- Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- Exercice social : du 01 octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.
- Apport initial: 1 000 000,00 DH
- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH
- Etablissement de gestion : CDG Capital Gestion représenté par Madame Ouafae MRIOUAH.
- Etablissement dépositaire : CDG Capital.
- Commercialisateur: CDG CAPITAL GESTION représentée par Mme Ouafae MRIOUAH.
- Commissaire aux comptes : Cabinet KPMG représenté par Monsieur Aziz EL KHATTABI, Expert comptable.

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Fonds Commun de Placement «Diversifié».
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 80% MBI Global et 20% MASI Rentabilité Net.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts et à celui du Marché boursier.
- Stratégie d'investissement : le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé et à hauteur de 90% de ses actifs, sans les atteindre, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : AXA Assurance Maroc, sans exclure les autres personnes morales ou physiques

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : le 18 Avril 2003.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le vendredi à 10h 30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du même jour. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Le FCP « Axa Avenir » est un FCP capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé de :
- Le Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc ;
- Le Directeur Financier d'AXA Assurance Maroc ;
- Le Directeur Général de CDG Capital Gestion.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Un Procès-verbal reprenant la décision du comité doit être envoyé à l'établissement dépositaire du FCP, qui se chargera par la suite du suivi de la distribution des dividendes.

La société de gestion du FCP s'engage à informer les souscripteurs de la date et du montant des dividendes à distribuer.

Ci-dessous les coordonnées de l'établissement dépositaire et de la société de gestion :

- Société de gestion :
 - Dénomination: CDG CAPITAL GESTION.
 - Siège social: 101, Bd Massira AL Khadra -Casablanca.
- Tél: 05 22 92 31 00.
- Etablissement dépositaire :
 - Dénomination: CDG CAPITAL.
 - Siège social: Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia-Rabat.
 - Tél: 0537 66 52 52.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat
 - ✓ Commission de souscription :
- Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).
 - ✓ Commission de rachat :
- Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

Frais de gestion :

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes.

Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG Capital Gestion. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent, les charges suivantes :

(1) Frais publications 20 000 dh

(2) Commissaire aux comptes : 15 000 dh



(3) Commissions CDVM 0,025% HT

(4) Dépositaire 0,04% HT

(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs

(6) Maroclear (droit d'admission): 0,0075% si actif inférieur à 100 millions

0,0025% HT si actif compris entre 100 et 500 millions

0,0006% HT si actif compris entre 500 millions et 1 milliard

0,0001% HT si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de CDG CAPITAL GESTION: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

